



DELIBERATION 2019-77

LE SEPT NOVEMBRE DEUX-MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE ET UN OCTOBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. -- M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. – M. MASSON M. - Mme LOPEZ M-F. – Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - Mme FABRY V. - M RIO F.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à Mme GUIRAUD I. – M. TRINDADE J. procuration à Mme OMS M-L – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

ABSENTS : M PETIT E. – Mme VACQUIE S. - Mme SALOMON M-L - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P. -

Madame LOPEZ M-F a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la collectivité comme suit, après avis du comité technique du 15 octobre 2019 :

Cadre d'emplois	Poste	Nombre de postes à supprimer	Motif	Date
Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet : 3h hebdomadaire (3/20) Spécialité : Alto	1	Modification temps de travail hebdomadaire	1/10/2019
Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet : 1h45 hebdomadaire (1.75/20) Spécialité : Trombone + orchestre d'harmonie	1	Avancement de grade	1/10/2019
Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet : 3h hebdomadaire (3/20) Spécialité : Violon	1	Modification temps de travail hebdomadaire	1/10/2019

Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet : 3h45 hebdomadaire (3.75/20) Spécialité : Percussions	1	Modification temps de travail hebdomadaire	1/10/2019
Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet : 2h hebdomadaire (2/20) Spécialité : Flûte à bec	1	Modification temps de travail hebdomadaire	1/10/2019
Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet : 17h hebdomadaire (17/20) Spécialité : Saxophone et formation musicale	1	Avancement de grade	1/10/2019
Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet : 3h30 hebdomadaire (3.5/20) Spécialité : Violoncelle	1	Avancement de grade	1/10/2019
Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet : 2h hebdomadaire (2/20) Spécialité : Technique vocale	1	Modification temps de travail hebdomadaire	1/10/2019

Cadre d'emplois	Poste	Nombre de postes à supprimer	Motif	Date
Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet : 1h hebdomadaire (1/20) Spécialité : Ensemble à cordes	1	Avancement de grade	1/10/2019
Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet : 3h45 hebdomadaire (3.75/20) Spécialité : Trompette	1	Modification temps de travail hebdomadaire	1/10/2019

Assistants d'enseignements artistiques (catégorie B)	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe titulaire à temps non complet : 2h hebdomadaire (2/20) Spécialité : Piano et accompagnement	1	Modification temps de travail hebdomadaire	01/10/2019
--	--	---	--	------------

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ADOPTÉ** les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du budget 2019.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de
Védas



Envoyé en préfecture le 12/11/2019

Reçu en préfecture le 12/11/2019

Affiché le 12/11/2019

SLO

ID : 034-213402704-20191107-DELIB77_2019-AI

